

Mairie de Soleilhas
59 rue Clastre
04120 SOLEILHAS
04.92.60.42.87
contact@mairiesoleilhas.fr

ARRETE MUNICIPAL N°2025-15
Autorisation Occupation Temporaire du domaine public AOT

Travaux Place Prince
Dépôt de marchandises
Échafaudage

Du lundi 05 mai 2025 et ce pour 60 jours

Le Maire de la commune de Soleilhas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire et L.2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code de la Route, et de la Voirie Routière,

Vu la demande présentée par le particulier **BERNARD Aurore 2 place Prince 04120 Soleilhas**, par le CERFA 14023 en date du 25/04/2025,

Considérant qu'en raison des travaux portant sur la bâtisse **2 Place Prince**, pour le **DP 004 210 25 00001**, parcelle C318, **l'entreprise de maçonnerie SIVESTRELLI 04120 CASTELLANE** a besoin de déposer des marchandises et échafaudages, et démarrer les travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 **Monsieur Silvestrelli** est autorisé à déposer des marchandises et échafaudages nécessaires aux travaux en limite de voirie **Place Prince**, et entreprendre les travaux.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier, ainsi que l'accès aux riverains.

ARTICLE 2 : la signalisation appropriée, tant avancée que de position est de la responsabilité de l'entreprise **maçonnerie SIVESTRELLI** qui réalise les travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par **l'entreprise maçonnerie SIVESTRELLI**. La signalisation sera posée sur des panneaux amovibles. Elle sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par **l'entreprise maçonnerie SIVESTRELLI** chargée des travaux, dès qu'elle n'aura plus son utilité.

ARTICLE 3 : RESPECT ET INTEGRITE DU DOMAINE PUBLIC

Par ailleurs, l'autorisation d'occupation du domaine public est accordée sous réserve du respect de l'intégrité des sols, du mobilier urbain compris dans l'emprise de l'autorisation.

L'entrepreneur prendra toutes les précautions afin de limiter les chutes de matériaux sur les voies publiques empruntées par son matériel.

Les opérations de nettoyage consécutives à l'occupation du domaine public sont à la charge du pétitionnaire. En cas d'anomalie, la Commune de Soleilhas se réserve le droit de facturer les opérations de remise en état ou de nettoyage nécessaires.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à la population de Soleilhas par affichage aux lieux habituels et également affiché à chaque extrémité du chantier.

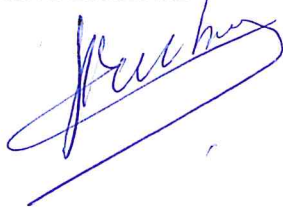
ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Castellane.
- L'entreprise concernée

Fait à Soleilhas, le

28 AVR. 2025

**Le Maire,
Jean-Pierre LOMBARD**



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier ☒

service public ☐

maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐

entreprise ☐

Nom : BERNARD Prénom : Aurore

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : 2 Extension : Nom de la voie : place prince

Code postal 06120 Localité : Soleillas Pays : France

Téléphone 06 88 69 47 11 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][]

Courriel : pistoullan @ gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Mazonneix Silvestri Prénom : Stéphane

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal [][][][][][] Localité : Cestellane Pays :

Téléphone 06 77 55 89 38 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][]

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : 2 Extension : Nom de la voie : place prince

Code postal 06120 Localité : Soleillas

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : DP006 920 25 00001

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : C318 Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	[][][] mètres	[][][] mètres	[][][] mètres

Dépôt ou Stationnement ☒ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☐

Date prévue de début d'application 05 05 2025 Durée d'application (en jours calendaires) : 60

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers

⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾	
Demande initiale ☒ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement : Nature du dépôt { Matériaux ☒ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐ ou { Echafaudage ☒ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐ stationnement { Autres (à préciser) ☐ :	

Saillie ou surplomb ⁽²⁾	
Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres	

Aménagement d'accès ⁽²⁾	
Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau : Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres	

Ouvrages divers ⁽¹⁾	
Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☐ Réseaux aériens ou souterrains ou branchement : Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐ Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres (à préciser) ☐ : Sous voirie Tranchée longitudinale mètres Tranchée transversale mètres Fonçage mètres Sous accotement ou trottoirs mètres mètres mètres Aménagement de surface ou équipements : Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐ Autres (à préciser) ☐ :	

Pièces jointes à la demande	
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux. 1 - Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{ème} ☐ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000 ^{ème} ☐ ⁽³⁾ Photos ☐ 2 - Pièces complémentaires par nature de demande 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50 ^{ème} ☐ 2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème} ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} ☐ Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème} ☐ 2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500 ^{ème} ☐	

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒ Fait à : ... Le : 25 06 2025 Nom : BERNARD Prénom : Aurèle Qualité : propriétaire	
---	--

matthias silvestrelli

06.77.55.89.38

maison à Castellane.